

# DICRIM

**Le document d'information communal  
sur les risques majeurs**



	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

Les informations dont nous sommes quotidiennement destinataires nous montrent que partout à travers notre pays, et plus largement le monde, peuvent à tout moment survenir des évènements qui mettent en jeu la sécurité des habitants et provoquer de très graves dégâts, y compris humains.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour objectif de préciser l'organisation communale des secours en cas d'évènements graves en prévoyant qui fait quoi, où et quand.

En parallèle à ce document, nous avons conduit une réflexion pour identifier les risques majeurs pour notre commune et préconiser les dispositions les plus aptes à prendre afin de minimiser leurs incidences sur les biens et les personnes.

C'est l'objet de ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

Je vous invite donc à en prendre connaissance. Je vous en souhaite une bonne lecture tout en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire, Yves Le Bon.

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## **INTRODUCTION :**

### **Le risque majeur :**

Le risque majeur résulte d'un évènement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints. Il a une très faible probabilité de survenir mais peut avoir des conséquences très graves.

### **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Pour faire face à tous ces risques, la mairie de Saint Martin de Valamas a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). C'est un document opérationnel permettant d'organiser une réponse communale face à une crise. Ainsi, en cas d'évènements majeurs sur la commune, le PCS pourra être activé. Selon la situation, un lieu d'accueil sera choisi afin d'accueillir la population (par exemple en cas d'évacuation).

### **Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) :**

Ce document, à destination de la population (administrés, touristes ...), reprend les informations transmises par le préfet. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

***Le DICRIM est également disponible en version numérique sur le site internet de la commune : <https://www.saintmartindevalamas.com>***

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque inondation

Une **inondation** est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Une **crue**, quant à elle, correspond à l'augmentation du débit d'un cours d'eau, dépassant plusieurs fois le débit moyen.

### Les conduites à tenir

#### **Pluies-Inondations :**

##### *Vigilance orange*

Se renseigner avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure

- Eviter les abords des cours d'eau
- Etre prudent face aux risques d'inondations et prendre les précautions adaptées
- Se renseigner sur les conditions de circulation
- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

##### *Vigilance rouge*

- S'informer (radio), éviter tout déplacement et rester chez soi
- Se conformer aux consignes des pouvoirs publics
- Respecter la signalisation routière mise en place
- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau
- Mettre les biens à l'abri de la montée des eaux.

#### **Inondations :**

##### *Vigilance orange*

- Se renseigner avant d'entreprendre des déplacements et être prudent. Respecter, en particulier, les déviations mises en place
- Ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée
- Dans les zones habituellement inondables, mettre en sécurité les biens susceptibles d'être endommagés et surveiller la montée des eaux

##### *Vigilance rouge*

- Dans la mesure du possible, rester au domicile ou éviter tout déplacement dans les départements concernés

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque feu de forêt

Un **feu de forêt** est un incendie qui a atteint une formation forestière (organisée ou spontanée) ou des zones boisées (garrigues, friches et maquis) dont la surface, d'un seul tenant, est supérieure à un hectare.

### Les conduites à tenir

#### *Avant*

- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, méta pompes, tuyaux)
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris

#### *Pendant*

- En cas de départ de feu, informer les pompiers avec calme et précision
- Dans la nature :
  - S'éloigner de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible
  - Se manifester auprès des services de secours
  - En cas de présence de fumée, respirer à travers un linge humide
  - En cas de front de flammes (pas de visibilité) en voiture, ne pas sortir du véhicule et fermer les fenêtres et les aérateurs.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri :
  - N'évacuer que sur ordre des autorités, les habitations offrent plus de sécurité que la route
  - Ouvrir le portail du terrain ; fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; replier vos bâches et stores ; occulter les aérations avec des linges humides
  - Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pour pouvoir les réutiliser après
  - Garer les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu
  - Fermer les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur)
  - Enlever les éléments combustibles (linge, mobilier PVS, tuyaux...)

#### *Après*

- Sortir protégé (chaussures et gants cuir, vêtements coton, chapeau...)
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspecter votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises
- Informer les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque sismique

Un **séisme** est une vibration du sol, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des crevasses dans le sol et parfois en surface. Il se caractérise par son foyer, son épicrocentre, sa magnitude, son intensité, la fréquence et la durée de ses vibrations, la faille activée.

En 2011, un nouveau zonage sismique a été défini au niveau national (découpage en cinq zones). Les communes de l'Ardèche sont placées en zone 2 d'aléa faible ou zone 3 d'aléa modéré.

### Les conduites à tenir

#### **Avant**

- Diagnostiquer la résistance aux séismes du bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Repérer les points de coupure du gaz, eau et électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds
- Préparer un plan de groupement familial

#### **Pendant**

- Rester où l'on est
  - En intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres
  - En extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer
  - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- Se protéger la tête avec les bras
- Ne pas allumer de flamme

#### **Après**

- Après la 1<sup>e</sup> secousse, se méfier des répliques
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite de gaz, aérer, se sauver et prévenir les autorités
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses (éventuels tsunamis)
- Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié.

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque mouvement de terrain

Le risque **mouvement de terrain** comprend l'ensemble des déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Il existe une distinction entre les mouvements lents et les mouvements rapides.

### Les conduites à tenir

#### *Avant*

- Détecter des signes précurseurs (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés...)
- Evacuer le logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité. Emporter l'essentiel (papiers personnels)
- Informer les autorités.

#### *Pendant*

- Se tenir informé et alerter les secours de tout danger observé
- Ecouter la radio (France Bleu)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Eviter de téléphoner (pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux)

#### *Après*

- Se mettre à la disposition des secours
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des services publics
- Evaluer les dégâts et entamer les démarches d'indemnisation
- S'éloigner des points dangereux
- S'informer, écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités
- Apporter une première aide aux voisins (penser aux personnes âgées et handicapées).

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque industriel

Un **risque industriel** est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles, les industries chimiques et les industries pétrochimiques (dérivés du pétrole).

### Les conduites à tenir

#### *Avant*

- S'informer sur l'existence ou non d'un risque
- Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque
- Bien connaître le signal national d'alerte

#### *Pendant*

- Si témoin de l'accident, donner l'alerte en précisant le lieu exact, la nature du sinistre, le nombre de victimes
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf si incendie)
- S'il y a un nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Ne pas téléphoner, sauf urgence vitale
- Ne pas fumer

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque nucléaire

Le **risque nucléaire** provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les retenir.

### Les conduites à tenir

#### *Avant*

- S'informer sur l'existence ou non d'un risque
- Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque
- Bien connaître le signal national d'alerte

#### *Pendant*

- La première consigne est le confinement ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio, haut-parleur)
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

#### *Après*

- Agir conformément aux consignes : en matière de consommation de produits frais, consommation d'iode stable, éviter de faire entrer des poussières radioactives dans la pièce confinée...
- Dans le cas peu probable d'irradiation, suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner
- Dans le cas de contamination, suivre les consignes spécifiques

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque barrage

Un **barrage** est un ouvrage artificiel ou naturel, établi le plus souvent en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir de l'eau. Il en existe deux catégories, le barrage poids et le barrage voûte. Les barrages les plus conséquents font l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention. La cause d'une rupture peut être technique, naturelle ou humaine et la rupture peut être progressive ou brutale (onde de submersion).

### Les conduites à tenir

#### ***Avant***

- Connaître le système spécifique d'alerte pour la « zone de proximité immédiate » : corne de brume émettant un signal intermittent pendant au moins deux minutes, avec des émissions de 2s séparées par des interruptions de 3s.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés d'immeubles résistants).
- Connaître les moyens et itinéraires d'évacuation.

#### ***Pendant***

- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas

#### ***Après***

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque transport de matière dangereuse

Le risque **transport de matière dangereuse** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou de canalisation. Si le risque lié aux canalisations est un risque fixe (proche de celui des installations industrielles classées), celui lié aux transports modaux est mobile par nature, et donc couvert par un régime réglementaire différent.

### Les conduites à tenir

#### **Avant**

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses avec les panneaux et les pictogrammes

#### **Pendant**

- Témoin d'un accident TMD :
  - Protéger : s'éloigner de la zone de l'accident perpendiculairement au sens du vent et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même.
  - Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers, à la police ou à la gendarmerie et à l'exploitant s'il s'agit d'une canalisation de transport (numéro sur la canalisation).
- Dans le message d'alerte, préciser, si c'est possible : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.
- En cas de fuite du produit :
  - Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (si contact : se laver et se changer)
  - Quitter la zone d'accident (perpendiculaire au sens du vent)
  - Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri

#### **Après**

- Aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque grand froid

Un épisode de **grand froid** est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier et février. Des épisodes précoces (décembre) ou tardifs (mars) sont également à surveiller.

### Les conduites à tenir

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent, éviter les sorties le soir et la nuit
- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau ; se couvrir la tête et les mains ; ne pas garder de vêtements humides
- De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prendre une boisson chaude, en proscrivant les boissons alcoolisées
- Eviter les efforts brusques
- En cas de déplacement, s'informer de l'état des routes
- En cas de neige ou de verglas, ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation forte
- Emmener boissons chaudes, vêtements chauds et couvertures, médicaments habituels, téléphone portable chargé
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées : rester en contact avec son médecin, éviter un isolement prolongé
- Signaler toute personne sans abri ou en difficulté au 115
- Ne pas boucher les entrées d'air de son logement : aérer celui-ci quelques minutes, même en hiver

	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE VALAMAS	
	DICRIM	

## Le risque canicule

Une **canicule** correspond à un épisode de température élevée, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. Tout le département est susceptible de subir ce phénomène.

### Les conduites à tenir

- Maintenir le logement au frais
- Boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Passer, si possible, 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique
- Penser à donner régulièrement des nouvelles à des proches et oser demander de l'aide si nécessaire
- Ne jamais laisser les nourrissons et les jeunes enfants en plein soleil, même que quelques minutes, particulièrement dans les véhicules fermés.